

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
VAYIKRA
CHABBAT ZAKHOR
SAMEDI 19 MARS 2016
9 ADAR II 5776

49^e année

26

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

Le sens d'une histoire

On observe souvent à quel point le peuple juif a une longue mémoire. Il n'est sans doute pas exagéré de dire qu'il s'est également construit au fil des siècles à travers elle. En d'autres termes, nous avons conscience d'où nous venons, c'est aussi pour cette raison que nous savons où nous allons. Il existe pourtant certains points de cette mémoire qui font l'objet d'un impératif à la fois rituel et moral. C'est en particulier vrai pour le souvenir d'Amalek. Un cas rare : il est donné commandement de nous souvenir constamment de ce qu'il nous a fait, de sa volonté de nous détruire, d'éveiller toujours en nous le rappel de ses actes afin que jamais nous ne cessions de le haïr. C'est une «guerre éternelle» dit le texte. Force est cependant de constater que cet affrontement paraît bien ancien et, même si les descendants spirituels et intellectuels d'Amalek ont traversé l'histoire, tentant, une génération après l'autre, d'attenter à notre vie, sa filiation matérielle s'est largement perdue. Cette semaine, nous lisons encore dans nos synagogues le récit de ses forfaits avec l'admonestation de ne jamais l'oublier. Pourquoi une telle insistance ? C'est qu'il existe plusieurs types d'Amalek. Le premier d'entre eux, on l'a dit, est historique et il

nous arrive hélas d'avoir toujours à l'affronter. Mais il en existe un autre, plus subtil et plus intérieur. C'est celui qui, comme son archétype matériel, entreprend de nous détourner sur le chemin. C'est celui qui, faute de pouvoir nous vaincre en dépit de toutes ses tentatives, aspire à simplement refroidir notre enthousiasme. Il veut nous dire que le monde est trop vieux et que nous nous usons à vouloir le porter à un niveau plus digne de la création Divine. Il nous susurre que les valeurs dont nous sommes porteurs sont trop anciennes et, surtout, trop exigeantes pour un temps plus enclin à la facilité. Il veut nous convaincre de renoncer. Alors que sur les champs de bataille matériels, il est toujours acculé à la défaite, dans la lutte spirituelle, il espère l'emporter. Chacun – homme, femme ou enfant – est maître de son combat personnel. De fait, quel sens aurait une vie sans but ni objet, dépourvue de cet élan qui permet les grandes choses ? Alors, il faut se souvenir. Et, par ce souvenir, nous condamnons toutes les tentatives d'Amalek à l'échec. Car l'histoire avance dans une direction fixée par D.ieu et menée par les hommes. Ni recommencement, ni abandon, elle est celle d'une réalisation millénaire : la venue du Machia'h.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Vayikra

Résumé

D.ieu appelle Moché depuis la Tente d'Assignment et lui communique les lois des korbanot, offrandes animales et alimentaires apportées dans la Sanctuaire.

L'éternité du Temple

Le livre de Vayikra traite principalement des offrandes apportées en guise de sacrifices, à la fois dans le Michkan (le Sanctuaire du désert) et le Beth Hamikdash (le Temple de Jérusalem).

La Torah est éternelle. Ses lois et mêmes ses histoires peuvent apporter à chaque Juif de chaque génération des directives applicables dans leur vie quotidienne. Cela s'applique également aux lois concernant les sacrifices et aux autres aspects du Beth Hamikdash.

Le commandement «Et ils Me feront un sanctuaire» requérant que les Juifs construisent le Beth Hamikdash a un but précis, comme l'indique la suite du verset : «et Je résiderai parmi eux», c'est-à-dire dans chaque Juif en particulier.

C'est la raison pour laquelle, même si le Beth Hamikdash a été détruit à cause de nos fautes, chaque Juif doit conduire son foyer comme «un Sanctuaire en miniature». En infusant sa conduite de sainteté, il apporte le pardon pour les péchés du passé et rend sa maison ouverte à la Présence de D.ieu. Cela apportera les bénédictions divines au moment adéquat.

D.ieu désire le cœur

Comme nous l'avons mentionné, l'un des aspects essentiels du

Jeûne d'Esther : mercredi 23 mars Début : 5h11 Fin : 19h47

Horaires d'entrée et sortie du Chabbat Parchat VAYIKRA

PARIS — ILE DE FRANCE
Entrée : 18h 42 • Sortie 19h 50

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	18.54	Marseille	18.30	Nice	18.23
Grenoble	18.29	Montpellier	18.36	Rouen	18.47
Lille	18.40	Nancy	18.27	Strasbourg	18.21
Lyon	18.32	Nantes	18.58	Toulouse	18.46

à partir du dimanche 13 mars 2016

Heure limite du Chema : 10h 04 Pose des Téléphones : 6h 06
Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mardi 22 au mercredi 23 mars - 13 Adar II



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA



service du Beth Hamikdash était constitué des sacrifices. Chaque jour commençait et s'achevait par le sacrifice journalier, apporté avant tous les autres, le matin, et après tous les autres, avant la tombée de la nuit.

L'une des leçons que l'on peut en tirer est que D.ieu ne demande pas nécessairement au Juif de Lui donner toutes ses ressources. Car ce sacrifice journalier ne consistait qu'en un mouton et une petite quantité d'huile, de vin et de sel. Plus encore, c'était un sacrifice communautaire, acheté avec les fonds auquel chacun contribuait, une fois par an, par une toute petite somme. Et pourtant, ce montant minimum ouvrait la porte aux bénédictions divines pour tout ce dont avait besoin le Peuple juif.

Car D.ieu ne demande pas qu'on Lui donne toutes nos possessions. Ce qu'il demande réellement, néanmoins, est que ces dons soient faits avec tout notre cœur. Ce qui compte n'est pas la quantité de ce que l'on donne en énergie, en argent ou par d'autres moyens mais la manière dont on donne.

Un don se fait de tout son cœur, quand bien même (et quelle qu'en soit la raison), la somme n'est pas importante. Le sacrifice journalier ne contenait qu'une petite partie de chaque catégorie du règne animal : un mouton, du règne végétal : un petit peu d'huile et de vin et de la matière inanimée : du sel. Mais le faire de tout cœur, avec joie et vitalité, répond à l'intention divine et attire vers nous Son influence positive.

Donner le ton

Ce sacrifice était apporté deux fois par jour, une fois tôt le matin et une fois avant la nuit, et pourtant on s'y réfère comme au *korban tamid* : «le sacrifice continu». Cela implique que les sacrifices apportés durant la journée étaient influencés par ce premier don. En fait, c'est pour cette raison-même qu'on l'offrait avant tous les autres.

Cela nous enseigne également la conduite à tenir dans un foyer juif. Au fil de la journée, différents facteurs, concernant l'âme ou le corps, entrent en jeu dans l'environnement de la maison. Le trait commun qu'ils partagent est que la lumière divine ne leur est pas directement évidente. Car même les préoccupations spirituelles s'accomplissent en fonction de l'intellect humain, limité. Cela risque, parfois, d'éloigner la personne du droit chemin et de la conduire à l'opposé de la volonté divine. C'est pour cela que, au tout commen-

cement du jour, l'individu prend un engagement total et absolu à l'égard de D.ieu en déclarant : « *modé ani...* » «Je te remercie Toi, Roi vivant et éternel...». Dès qu'il se réveille, il remercie D.ieu de lui avoir rendu son âme. Il se réfère à D.ieu comme au «Roi», impliquant ainsi que, comme il convient à l'égard d'un roi mortel, il s'engage à se dévouer de tout son cœur, au prix même de sa propre vie.

Se tourner vers la Techouvah

Le Midrach dit que le sacrifice journalier apportait le pardon pour certains péchés commis avant de l'offrir. Car D.ieu donne à chaque personne qui commet une transgression l'opportunité de corriger sa conduite. Tout au long de la vie, chacun se trouve confronté à des difficultés, à des défis à relever et il est possible que l'on n'arrive pas surmonter certains obstacles. Mais quand on renouvelle son engagement à D.ieu et que l'on proclame de tout cœur : «Je Te remercie, Roi vivant et éternel...», cela rectifie et apporte le pardon pour l'erreur passée.

Depuis Rabbi Chnéor Zalman de Lyadi, la Hassidout nous apporte de profondes explications sur la Techouvah. Quand un Juif trébuche dans son service divin, à D.ieu ne plaise, il ne doit pas désespérer ou s'attrister. Bien au contraire, il doit renforcer son engagement, essayer de corriger ses défaillances et compenser ce qu'il n'a pas réussi à accomplir, espérant que D.ieu acceptera sa Techouvah.

La phrase : «Je Te remercie, Roi vivant et éternel...» comporte cet engagement à la Techouvah. Elle implique que l'on grave, par le remerciement et l'engagement de son esprit et de son cœur, la ferme résolution que son «sang et sa graisse», c'est-à-dire son énergie et sa satisfaction, seront dirigés vers la seule sainteté.

Quand nous avons pris cet engagement, D.ieu pardonne nos erreurs passées et nous accorde Ses bénédictions, apportant la satisfaction de nos besoins et de ceux de notre famille, dans les aspects matériels et spirituels. Ce parallèle spirituel avec l'offrande quotidienne conduira à la bénédiction ultime et essentielle : Machia'h viendra et reconstruira le Beth Hamikdash. Il nous sortira de notre exil intérieur personnel et de notre exil dans le monde en général, pour nous mener vers notre Terre Sainte. Et nous verrons alors de nos yeux, le sacrifice journalier offert dans le Beth Hamikdash. Que cela ait lieu rapidement, de nos jours.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 13 mars – 3 Adar II

Mitsva positive n° 93: Il s'agit du commandement qui incombe au Nazir de se raser la tête et d'apporter ses sacrifices à la fin de son nazirat.

Mitsva positive n° 114: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi de la valeur estimative d'un homme, soit celui qui dit: "Ma valeur estimative, ou celle d'une autre personne, je fais vœu de la donner". Si la personne est un homme, celui qui a fait ce vœu est passible de donner une certaine somme d'argent; si la personne en question est une femme, le taux de la somme à donner à l'Eternel sera différent : ce taux dépend de l'âge de la personne et de sa situation financière.

• Lundi 14 mars – 4 Adar II

Mitsva positive n° 115: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint par la loi relative à l'estimation d'une bête impure, ainsi qu'il est dit: "on amènera l'animal en présence du pontife, celui-ci l'estimera..."

Mitsva positive n° 116: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'estimation des maisons.

Mitsva positive n° 117: Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de l'estimation des champs.

• Mardi 15 mars – 5 Adar II

Mitsva positive n° 145: Il s'agit du commandement nous incombant à propos des "choses dévouées". Ainsi, quand une personne a prononcé l'anathème sur une chose lui appartenant en ces termes "qu'elle soit dévouée", elle la donnera au prêtre, sauf si elle ajoute expressément que cette chose sera dévolue à D.ieu. Dans ce cas, elle sera remise sous la garde du Sanctuaire, car toutes les choses dévouées appartiennent aux prêtres, comme il est dit: "Mais toute chose dévouée, qu'un homme aurait dévouée à l'Eternel, parmi ses propriétés que ce soit une personne, une bête..."

Mitsva négative n° 110: Il nous est interdit de vendre une propriété déclarée "Hérem" (dévouée) par ses propriétaires même au trésorier du Temple.

• Mercredi 16 mars – 6 Adar II

Mitsva négative n° 111: C'est l'interdiction qui nous a été aussi faite de racheter un terrain dévoué.

Mitsva négative n° 215: C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer ensemble des graines d'espèces différentes (en hébreu: Kilayim).

• Jeudi 17 mars – 7 Adar II

Mitsva négative n° 216: Il est interdit d'ensemencer un vignoble avec des graines de céréales et d'autres légumes.

• Vendredi 18 mars – 8 Adar II

Mitsva négative n° 217: C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accoupler des bêtes d'espèces différentes.

Mitsva négative n° 218: Il est interdit d'accomplir un travail en utilisant des bêtes d'espèces différentes attelées ensemble.

• Samedi 19 mars – 9 Adar II

Mitsva négative n° 42: Il est interdit de s'habiller d'un vêtement tissé de laine et de lin comme les prêtres idolâtres le faisaient à cette époque (où la Torah fut révélée).

Mitsva positive n° 120 : Il s'agit du commandement selon lequel nous devons laisser "le coin" des grains, des fruits ainsi que d'autres produits similaires.

Mitsva négative n° 210: C'est l'interdiction qui nous est faite de moissonner entièrement ce qui a été semé.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 20.000 ex

ISSN 1762 - 5440

RECIT DE LA SEMAINE

Pourim en prison ?

Ce *Chalia'h* (émissaire) du Rabbi ne cessait de répandre le message de la Torah autour de lui, encourageant chacun et chacune à mieux connaître l'héritage de la Torah, à pratiquer ses Mitsvot et à apprécier le fait d'être juif. Ses efforts étaient couronnés de succès et il avait toutes les raisons de continuer son œuvre avec enthousiasme. Mais – car il y a souvent des mais – une personne lui causait des problèmes et cherchait à freiner son enthousiasme et ses initiatives : un homme aisé et influent qui dédaignait tout ce qui s'appelle 'Hassid car il avait étudié dans une Yechiva opposée à la voie de la 'Hassidout.

Ce qui était un comble, c'est que cet homme était né grâce à la bénédiction du Rabbi : en effet, ses parents avaient attendu des années avant de le mettre au monde. Sa mère ne parvenait pas à mener ses grossesses à terme, malgré la supervision des plus grands spécialistes. Le rabbin de leur communauté qui était non seulement rabbin mais aussi 'Hassid, leur avait conseillé de demander une bénédiction au Rabbi. N'ayant plus rien à perdre, le couple s'était rendu à New York et, lors d'une *Ye'hidout* (entretien privé), le Rabbi avait conseillé à ces visiteurs d'être particulièrement attentifs aux lois de la Pureté familiale ; il leur avait promis la naissance d'un garçon qu'ils appelleraient Yossef Its'hak, du nom du Rabbi précédent.

Effectivement, Yossef Its'hak naquit un an plus tard ; il grandit et connut la réussite professionnelle. Cependant, non seulement il ne manifestait aucune gratitude envers le Rabbi mais, malheureusement, l'éducation qu'il reçut dans certaines Yehivot lui firent dédaigner et décrier tout ce qui était associé avec le mouvement Loubavitch – et donc le *Chalia'h* de sa ville.

Soudain, sans aucun signe précurseur, ce

Yossef Its'hak fut le sujet d'une amère controverse. Calomnié, il fut arrêté et jeté en prison. Sur ses papiers officiels, il n'était pas nommé Yossef Its'hak mais avait d'autres prénoms, plus en vogue, qu'il utilisait pour ses affaires. C'est pourquoi la communauté juive ne fut pas informée de son arrestation comme il était de coutume dans cet état américain. Ceci aurait permis à la communauté de le faire libérer sous caution en se portant garante de sa prochaine comparution. Mais, traité comme un criminel, l'homme fut pratiquement dans l'incapacité d'accélérer le processus de défense.

Par ailleurs, les responsables de la communauté craignaient la mauvaise publicité que risquait de leur causer cette affaire compliquée qui sentait le souffre.

La veille de Pourim, le *Chalia'h* apprit ce qui s'était passé. Il se présenta à la porte de la prison en demandant la permission d'entrer pour lire la *Méguila* au prisonnier. La loi interdisait toute visite au détenu tant que la procédure n'avait pas atteint son terme. Cependant, comme le *Chalia'h* avait développé des relations amicales avec le gardien en chef, on lui permit exceptionnellement d'entrer pour effectuer cet acte religieux (lire la *Méguila*) mais pas de parler avec le détenu : «Vous avez le droit de lire votre texte sacré puisque cela fait partie des droits de tout prisonnier puis vous partirez sans échanger un mot ! D'accord ?».

Le *Chalia'h* accepta la condition mais précisa que certaines parties de la *Méguila* devaient être répétées par la personne qui écoute. Le gardien accepta.

C'est ainsi que le *Chalia'h* entra dans la prison et arpenta le long couloir qui menait aux cellules. Quand Yossef Its'hak, brisé par ces quelques jours de solitude et de détention, aperçut le *Chalia'h* auquel il avait auparavant causé tant de tracas, il fut à la fois

atterré (en pensant à sa conduite passée) et heureux de voir un autre Juif qui, de plus, se souciait de lui voir accomplir la Mitsva importante de la lecture de la *Méguila*. Heureusement pour lui, il n'avait pas le droit de parler à son visiteur, ce qui lui évita un embarras certain. Le *Chalia'h* lut la *Méguila* pendant environ une demi-heure jusqu'à la fin puis, après la dernière phrase, continua du même souffle et avec la même intonation caractéristique de la *Méguila* :

- Avez-vous besoin de parler à quelqu'un ? Connaissez-vous quelqu'un dont le témoignage pourrait vous aider ?

Yossef Its'hak était un homme avisé et il comprenait vite certaines choses ! Il répondit sur le même ton, comme s'il répétait le texte sacré :

- Parlez à Yankel et demandez-lui... Et aussi à Moché'haï de la synagogue *Chochanat Yaakov*. Dites à ma femme que j'espère sortir bientôt d'ici et que je suis innocent...

Sans sourciller, le *Chalia'h* replia sa *Méguila* et sortit, sans un regard supplémentaire, sans avoir apparemment échangé même une phrase avec le détenu.

Immédiatement, il contacta les personnes que Yossef Its'hak lui avait indiquées, ce qui permit de faire avancer le dossier et, finalement, de prouver l'innocence de l'accusé.

Depuis ce Pourim mémorable, Yossef Its'hak a bien changé ! Il est devenu un des plus ardents supporters du mouvement Loubavitch de sa ville et ne cesse d'admirer l'amour inconditionnel de chaque Juif qui anime chaque *Chalia'h*. «Un amour qui profite même à celui qui, par le passé, avait mis des bâtons dans les roues à chaque initiative du Rabbi, un tel amour, répétait-il, vous êtes sûr de le trouver chez Loubavitch !».

Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Le troisième jour

Le prophète Osée (6:2) annonce : «Il nous fera revivre après deux jours, le troisième jour il nous redressera et nous vivrons en Sa Présence.»

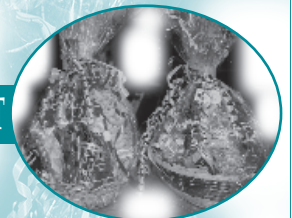
Les Sages interprètent l'expression «deux jours» comme se rapportant à «ce monde» et au «monde futur». Quant au «troisième jour», il désigne le «monde de la résurrection» qui suivra la venue de Machia'h.

Chacun de ces degrés correspond à un mode de service de D.ieu. «Ce monde» représente l'œuvre spirituelle accomplie par ceux qui exercent une activité profane et mènent leur vie conformément à la Torah. Le «monde futur» représente ceux qui se consacrent exclusivement à l'étude de la Torah. Le «monde de la résurrection» correspond au niveau le plus élevé du service de D.ieu ; il combine les deux précédents. C'est le but ultime de la création que la venue de Machia'h concrétisera.

(d'après les Iguerot Kodech du Rabbi, vol. IV, p. 462) H.N.

POURIM 5776

CAMPAGNE DES MICHLO'A'H MANOT



Comme chaque année, le Beth Loubavitch distribue gracieusement **80.000 paquets** à toute la communauté.

Participez avec nous à cette grande Mitsva

Oui, j'offre paquets d'une valeur de 0,70 €

par un chèque de €

à adresser à **Beth Loubavitch "Campagne de Pourim"**
8, rue Lamartine - 75009 Paris

Un reçu CERFA d'utilité publique vous sera adressé

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que Chabbat Za'hor ?

Le Chabbat 19 mars, avant la fête de Pourim, on sort deux *Sifré Torah* (rouleaux de la Torah). Dans le premier, on lit la Paracha de la semaine (en l'occurrence la Paracha *Vayikra*) ; dans le second, on lit le passage (*Devarim - Deutéronome 25 : 17 à 19*) nous enjoignant de nous souvenir d'Amalek. Amalek fut la première peuplade qui eut l'audace d'attaquer les Juifs qui sortaient miraculeusement d'Égypte. Il est devenu le prototype de tous les ennemis du peuple juif à travers les générations. Chaque Juif a l'obligation d'écouter la lecture de ce passage de la Torah. Le lecteur doit avoir la pensée d'acquiescer tous les fidèles qui l'écoutent à la synagogue. Selon certaines opinions, les femmes y sont astreintes également. C'est une Mitsva de se souvenir de ce que nous a fait Amalek et de ne pas l'oublier.

Que fait-on à Pourim (mercredi soir 23 et jeudi 24 mars 2016) ?

Mercredi 23 mars, c'est le **jeûne d'Esther** qui débute à 5h11 (horaire de Paris) et s'achève à 19h47. Dans l'après-midi, avant la prière de Min'ha, on donne 3 pièces de **Ma'hatsit Hachékel** (50 centimes) à la Tsedaka ; on ajoute le passage *Anéhou* dans la *Amida*. Le soir, si possible avant de manger, on écoute attentivement la **lecture de la Méguila**. On n'est pas quitte avec une lecture entendue par téléphone, Internet ou à travers un poste de radio.

Jeudi 24 mars, dans la journée, on écoute encore une fois la **lecture de la Méguila**. Quand le *Hazane* (lecteur) prononce les bénédictions, on pense à se rendre quitte également des autres Mitsvot du jour.

Michloa'h Manot : On distribue à au moins une personne deux mets comestibles cachères, si possible en passant par un intermédiaire.

Matanot Laévionim : On distribue à au moins deux pauvres une pièce (ou un billet ou plusieurs billets...).

Michté : dans l'après-midi, on prend un bon repas, le festin de Pourim. Les enfants se déguisent dans l'esprit de la fête. Les adultes mettent les vêtements de Chabbat pour écouter la Méguila.

On ajoute le passage «Veal Hanissim» dans la *Amida* et le *Birkat Hamazone*.
F.L. (d'après *Cheva'h Hamoadim*)

== VIVRE LA TORAH ==

vous propose
de recevoir chaque jour*
une vidéo de 2 minutes
du Rabbi de Loubavitch
sous-titrée en français
sur votre Smartphone

Comment ça marche ?

1. Enregistrer le numéro
+33 6 63 52 39 96
dans vos contacts
2. Envoyer à ce numéro le mot
«INSCRIRE» via *WhatsApp***

Un projet du Keren Chmouel
Beth Loubavitch IDF en partenariat avec JEM France.

*Sauf Chabbat et jours de fête.
** Cette application est disponible gratuitement sur toutes les plateformes de téléchargement.

KD Junior

Tout pour la fête

Costumes, smokings, chemises,
chaussures, accessoires...
Certifié sans Chatnez

Exceptionnel rapport
Qualité / Prix

Dès 2 ans...

119, rue de Turenne - 75003 Paris

01 42 77 37 66

ESHEL GLATT

BOUCHERIE · CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit

75019 Paris

01 42 45 36 47



ESHEL Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47

VERIF-ELEC

Analyse et Gestion Electrique

Venez rejoindre
Rudy Khayat et son équipe
pour commercialiser
PAC et R-Volt

Planning proche Paris fournis
Avance de frais et
commissions intéressantes
Nous avons tous les financiers
Possibilité de travailler en régie

Contactez Jonathan
au 09 800 800 55

LAMYCONFORT

LAMYLITERIE

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS

Jusqu'à 50% moins cher

Sur produits équivalents riflés

Matelas - Sommiers

Banquettes - Clic-clac

Lits gigognes - Lits électriques

Système d'assemblage exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.

Fermé le Samedi

01.47.00.73.55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris

Métro: Voltaire ou Bastille

LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHAATNETZ

GARAGE DIRECT AUTO

Carrosserie

Peinture

Mécanique

Franchise offerte

(voir conditions au garage)

14 véhicules de courtoisie

- Demander Shmouel -

43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny

Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88

directauto@orange.fr

NOUVEAU ! LA TORAH EN UN CLIC



LIKOUTEI
SI' HOT
Français



HAYOM YOM
Hébreu / Français



SEFER
HAMITSVOT
Français



TORAT MENAHEM
Français



TANYA
Hébreu / Français Hébreu / Français



TEHILIM



SEFER
HAMAAMARIM

Le Beth Loubavitch met à votre disposition

7 nouvelles applications

disponibles sur

premier immobilier

06 64 16 10 85 | 06 63 05 82 40

C'EST LE MOMENT DE VENDRE !

- APPARTEMENTS
- BUREAUX
- COMMERCES

ESTIMATION GRATUITE SOUS 48H

■ 92, rue Lafayette - 75009 Paris | Mail: contact@premierimmo.com | www.premierimmo.com ■

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

		Mercredi 23 mars	Jeudi 24 mars
1	75 - Paris		
	Hôtel Normandy 7 rue de l'Échelle (M° Tuileries)	20h - 21h	de 10h à 18h TLH
	Chez M. et Mme Y. Mergui 112 rue Rambuteau (M° Les Halles)		12h30 - 16h
2	Beth Loubavitch 6 rue de la Bourse (M° Bourse)	20h - 21h30	de 8h à 18h TLH
3	Synagogue 15 rue N. Dame de Nazareth	20h	10h - 13h - 15h
	Chez M. et Mme F. Zerbib - 7 rue de Bretagne		17h
	Synagogue 5 rue S. Anastase - Bat. B	19h45	8h - 12h - 13h 14h - 18h
	Magasin DKS - 44 rue Beaubourg		16h
	Magasin La Griffe - 18 rue Meslay		12h - 14h - 16h
4	Synagogue 17 rue des Rosiers (M° S. Paul)	19h45 - 21h	de 9h à 18h TLH
	Synagogue 14 place des Vosges	20h - 22h30	8h15
	Synagogue 21 bis rue des Tournelles	20h	8h - 10h30
5	Beth Loubavitch - Etudiants 1 rue de l'Abbé de l'Épée (RER Luxembourg)	19h45 - 20h30 21h - 21h30 - 22h	7h30 à 18h TLDH
	Synagogue 9 rue Vauquelin (M° Consier - Daubenton)	20h	7h45 - 9h45 - 18h
6	Centre Edmond Fleg 8 bis rue de l'Éperon (M° Odéon)	19h45	7h20 - 12h
	Chez M. et Mme B. Apelbaum 40 rue Guynemer (code 27889) (M° Vavin)		12h30 - 13h15
7	EEIF 27 avenue de Ségur (M° Ségur ou Ecole Militaire)	19h45 21h - 22h	8h30 et de 10h à 18h TLH
	Pharmacie Taieb - 9 bd. Raspail (M° Rue du Bac)		13h Rens. : 06 95 62 97 27
8	Beth Loubavitch 122 avenue des Champs Élysées Entrer par le 9 rue Lord Byron (M° George V)	de 20h à Minuit TLH	de 8h à 18h TLH
	Chez M. et Mme S. Kulski 40 rue de la Bienfaisance (code: 4751 - 2e étage) (M° Miromesnil)	19h45	13h
	Chez M. et Mme M. Kulski 27 rue S. Petersburg 06 87 80 65 39 (M° Place de Clichy)	22h30	13h
	Chez M. et Mme M. Kulski 22 rue de Lisbonne 01 43 87 44 45 (code: 71b30 - 3° etg) (M° Villiers)		16h30
9	Beth Loubavitch 8 rue Lamartine (M° Cadet)	20h - 21h	de 9h à 18h TLH
	Synagogue 18 rue S. Lazare (M° N.D. de Lorette)	19h45	7h30
10	Beth Loubavitch 8 rue Legouvé (M° Jacques Bonsergent)	20h 22h	8h30-11h-13h 14h-16h-17h30 18h15
	Chez Mme Sebag 55 rue de la Grange aux Belles		13h30 - 17h30
	Ste Manigance - 7 rue de Paradis		13h
11	Synagogue 36 rue Bastroi (M° Voltaire)	19h45 - 22h	7h45 - 13h15 14h15 - 17h30
	Synagogue 4 rue de la Fontaine au Roi	19h45	10h
	Synagogue 84-86 rue de la Roquette	de 20h à 23h TLH	de 9h à 18h TLH
	Synagogue 37 bis rue des Trois-Bornes	20h	7h45 - 13h - 18h
	Impact Voyage - 231 bd Voltaire	de 20h à 00h00 TLH	de 10h à 18h TLH
	Chez M. et Mme E. Arnaue 5 bis rue Mouffe (M° Richard Lenoir)		13h
12	Beth Loubavitch 19/21 rue de la Gare de Reuilly (M° Daumesnil)	19h45 - 21h 22h - 23h	7h30 - 10h30 12h30 - 13h - 14h 16h - 18h
	Chez M. et Mme I. Nisenbaum 15/17 rue Beccaria	23h45	
	Chez M. et Mme Y. Altabé 14 bd de la Guyane		8h50
13	Beth Loubavitch 7 rue Fernand Widal (M° Porte d'Italie)	20h - 21h 22h - 22h45	8h15-8h45-9h15 et de 10h à 18h TLH
	Beth Loubavitch - Bercy 18 boulevard Vincent Auriol (M° Quai de La Gare)	19h45 - 21h 23h	8h30-10h30-12h- 13h 14h30-16h- 17h-18h
	Paris rive gauche - BNF - Info: 06 50 08 48 86	19h45	
14	Synagogue - 223 rue Vercingétorix (M° et Tram Porte de Vanves)	19h45	7h30 - 9h - 10h 11h - 12h
	Chez M. et Mme M. Sudry 6 av. Paul Appell (M° Porte D'Orléans)	21h - 22h	18h15
	Chez M. et Mme C. Mergui 30 av. René Coty (M° ou RER Denfert-Rochereau)	20h15	16h30
	Magasin L'Étincelle - 82 rue d'Alésia		13h
15	Beth Loubavitch 62 rue Sébastien Mercier (M° Javel)	20h - 21h	9h - 12h - 13h 14h - 18h
	Beth Loubavitch 2 rue d'Arsonval (M° Pasteur ou Montparnasse)	19h45 - 20h45 22h	de 8h30 à 18h TLH
	Parc des Exposition - Porte de Versailles 42 rue du Commerce	Infos: 06 46 22 35 62	14h
16	Beth Loubavitch 9 rue Decamps (M° rue de la Pompe)		Infos: 06 60 13 62 66
	Torat Haim - 4 rue Girodet 06 65 75 07 70	19h45 - 20h45	12h45 - 13h45
17	Beth Loubavitch 1 av. Stéphane Mallarmé (M° Porte de Champerret)	19h45 - 21h	7h30 - 10h - 12h 14h - 16h - 18h
	Ki Tov 9 rue Jacques Ibert (M° Louise Michel)	20h - 22h	8h - 10h - 12h 14h - 16h - 18h
	Synagogue FCMZ 10 rue Barye (M° Courcelles ou Wagram)	19h45 21h45	7h45 - 8h45 10h30 - 12h30 14h30 - 16h30
	Magasin Dynamite City 27 rue Lévis (M° Villiers)		14h
	Espace Batignolles - Salle Europe 18 rue de la Condamine (M° La Fourche)	19h45	
	Magasin Joffroy Immobilier 7 boulevard Pereire	21h	13h30 - 18h30
	Magasin Sapiens 62 avenue de Clichy		9h - 14h - 18h30
	Chez M. Et Mme Y. Elmikies 2 rue S. Marceaux (M° Péreire)	19h45	
18	Beth Loubavitch 8 rue du Marché Ordener (M° Guy Môquet)	19h45 - 21h 22h	8h - 11h - 12h30 13h30-14h-18h
	75 - Paris	Synagogue 13 rue S. Isaure (M° Jules Joffrin)	19h45

		Mercredi 23 mars	Jeudi 24 mars
18	Chez M. et Mme H. Bellity 234 rue Champignonnet (M° Guy Môquet)	21h	
19	Beth 'Haya Mouchka 47/51 rue Petit (M° Ourcq)	20h - 20h15 20h30 - 21h30 22h30 - 23h30	7h45 - 8h45 9h45 - 10h45 et 11h30 à 18h TLDH
	Beth Loubavitch 59 avenue de Flandre (M° Riquet)	de 20h à 23h TLH	7h45 et de 10h à 18h TLH et 18h30
	Beth Loubavitch 53 rue Compans (M° Place des Fêtes)	19h45 - 21h45 22h30	8h45 et de 10h à 18h TLH
	Beth Loubavitch 74 avenue Simon Bolivar (M° Colonel Fabien)	20h - 21h	11h - 12h30 14h30-16h30-17h
	Beth Loubavitch 61 Quai de la Seine	19h45 - 20h45	9h
	Emsalem 18 rue Corentin Cariou (M° Corentin Cariou)		9h à 13h TLH
	Restaurant Le Tib's - 161 rue Mainin		13h
	Restaurant Davco - 13 avenue Corentin Cariou	20h	13h
	Restaurant Dave and Jo - 49 quai de la Seine		18h
	DEJJ Paris - 26 rue Botzaris	19h45	
	N'R Hatorah - 3 rue Henri Turot	19h30 20h30	
20	Beth Loubavitch 93 rue des Orteaux (M° Pte De Montreuil)	19h45 21h - 22h	8h30-10h-11h- 13h 15h-16h- 17h30
	Beth Loubavitch 82 rue des Couronnes (M° Couronnes)	19h45	9h - 13h - 18h
	Hei'hal Mena'hem 110 bd de Ménilmontant (M° Ménilmontant)	19h45 - 21h	8h - 9h30 - 11h
	Synagogue 23 rue Pelleport (M° Pte de Bagneux)	20h - 22h30	7h30 - 9h30 13h45 - 16h45
	Chez M. et Mme D. Ahari - 30 rue de la Mare	21h	17h
	Chez M. et Mme N. Belhassen 21 allée du P. Julien d'huit - Code 978648	21h30	11h30
77	Bussy S. Georges Info: 01 60 29 50 17		12h30
	Meaux Synagogue 11 rue Paul Barennes	19h45	9h - 13h - 18h
	Pontault Combault Beth Loubavitch 55 avenue des Lilas	20h - 21h30	8h - 18h15
	Claye Souilly, Melun, Réau, Serris, Vert S. Denis Infos: 01 60 29 50 17		10h-13h-15h- 16h-17h
78	Chatou Chez M. et Mme H. Chelly 12 allée des Marolles	21h - 22h	12h30 - 18h
	La Celle S. Cloud Synagogue 1, avenue de l'Étang	20h15 - 22h	9h - 12h - 15h
	Le Chesnay Centre Communautaire 39 rue de Versailles	21h	
	Maisons Laffitte Synagogue 1 rue du Gros Murger	19h45 - 21h30	7h30 - 13h - 18h
	Maurepas Synagogue 2 ter rue de la Beauce	19h45	10h15 - 17h
	Maurepas Chez M. et Mme L. Sapira 5 av. de Touraine	20h45	8h00
	Montigny-le-Bretonneux Beth Loubavitch 72 rue Jean Racine	19h45 - 21h	7h30 - 13h
	Montigny-le-Bretonneux Salons de la Ferme du Manet - 61 av. du Manet		18h
	Poissy Synagogue 12 rue Laurence Caroline	19h45 - 21h	7h30 - 18h
	S. Germain en Laye Beth Loubavitch 12 rue avenue Carnot	20h - 22h	7h30 - 13h - 18h
	Versailles Synagogue 10 rue Albert Joly	19h45	7h15 - 10h- 12h15
	Versailles Chez M. et Mme E. Cohen 93 rue des Chantiers		17h30
	Versailles Beth Loubavitch 79 ter rue de la Parioisse		11h30-12h- 13h-14h
91	Athis Mons Synagogue 28 avenue Jean Pierre Bénard	20h	7h30 - 13h
	Longjumeau Synagogue 7 rue Jules Ferry	19h45	9h
	Longjumeau Chez M. et Mme Y. Celnik 9 rue des Marguerites	22h	18h
	Massy Beth Loubavitch 56 qtr rue de Longjumeau	19h45	10h - 17h45
	Palaiseau Chez M. et Mme Y. Zerbib 13 rue de Unna		7h30 - 18h
	Palaiseau Espace Salvador - Allende rue Salvador Allende	19h30 - 21h	
	S. Geneviève des Bois Synagogue 18, allée Léo Ferré	19h45	7h - 12h
	Saclay Beth Loubavitch 40 rue Alphonse Daudet	19h45 - 20h30 21h30	10h-12h30-13h 13h30-14h-18h
	Savigny sur Orge Chez M. et Mme T. Narboni 125 av. Robert Leuthreau	22h	12h - 13h - 14h - 15h - 16h
	Verrière le Buisson 72 avenue Estienne d'Orves	19h45	18h30
	Vigneux sur Seine Synagogue 13 rue Gabriel Péri	20h	8h
92	Antony Synagogue 1 rue Sderot	19h45	7h45 - 13h 18h30
	Antony Chez M. et Mme Y. Bokobza 1 allée des Meuniers	23h	
	Bagneux Synagogue 19 rue Ledru Rollin	19h	18h
	Bagneux Chez M. et Mme B. Attal 2 rue Pierre Sémard		13h
	Bois-Colombes Beth Loubavitch 1 bis rue Raspail	19h45 - 22h	12h30 - 18h
	Boulogne Billancourt Beth Loubavitch 1 rue des Longs Prés	19h45 20h45	7h - 12h30 13h30 - 18h15
	Bourg la Reine Chez M. et Mme L. Uzan 9 Allée du Parc de la Bièvre L'Haÿ-les-Roses	23h	
	Bourg la Reine Villa S. Cyr - 25 boulevard Carnot	19h45	13h30
	Châtillon Salle Maison Blanche en face du Darty Chatillon	20h	
	Châtillon Chez Famille Arous 67 av. de Paris		12h30
	Chaville Chez M. Et Mme L. Benech 155 av. Roger Salengro	20h	8h à 18h TLH
	Clamart Salle des Fêtes 6 Place Jules Hunabelle	19h45	13h
	Clichy Synagogue 26 rue Mozart	19h45 - 21h	8h-10h-13h-18h
	Courbevoie Beth Loubavitch 17 rue Victor Hugo	19h45 - 21h 22h	7h30 - 10h - 12h 13h - 14h - 17h 18h30
	Garches Beth Loubavitch 181 rue de la Porte Jaune	20h - 21h15	12h30 - 18h15
	La Défense 8 Beth Loubavitch 59 Jardin Boieldieu	19h45 20h30	12h-12h30-13h 13h30 - 14h 14h30 - 15h-16h 17h30
	Le Plessis Robinson L'opticien 70 av. Charles de Gaulle		12h30

			Mercredi 23 mars	Jeudi 24 mars	
92	Levallois Perret	Beth Loubavitch 129 rue Édouard Vaillant	19h45 - 20h45 21h30	9h30 - 12h30 13h30 - 18h	
	Malakoff	Magasin L'Armeublement - 44 rue Victor Hugo		12h30	
	Montrouge	Beth Loubavitch 4 rue René Barthélemy	19h45	7h30 - 8h30 - 10h 12h-13h-17h- 18h	
	Montrouge	Ecole Pardess 'Hanna 32 rue Victor Basch		10h - 12h	
	Montrouge	Le Boudoir 95 Rue Gabriel Péri		12h	
	Nanterre	Synagogue 13 rue du Castel Marly	19h45 - 20h30	7h45 -12h45- 18h	
	Nanterre	Chez M. et Mme D. Naccache 2 av. Félix Faure		12h30	
	Neuilly sur Seine	Synagogue 12 rue Ancelle (M° Les Sablons)	19h45 - 21h 22h - 23h	7h45 et de 9h à 18h TLH	
	Puteaux	Synagogue 18 rue Roque de Fillol	19h45	7h45 -12h30- 16h30	
	Rueil Malmaison	Synagogue 6 rue René Cassin	19h45 - 21h	8h30 - 9h30	
	Rueil Malmaison	Chez M. et Mme M. Touboul 1 rue Marcel Pagnol	22h	12h30 - 13h30	
	Rueil Malmaison	Salle de la Passerelle - 13 Rue Henri Becquerel		16h30 - 18h	
	Sceaux	Beth Loubavitch 27 avenue Jules Guesde	19h45 - 20h30 21h30	7h30 - 12h30 17h30 - 18h	
	Sceaux	Hôtel Colbert - 20 avenue Camberwell		13h30	
	Sèvres	Synagogue 92 Grande Rue	19h45		
	Sèvres	Beth Loubavitch 1 Grande Rue		12h15-13h15- 14h 15h-16h- 17h-18h	
	Suresnes	Beth Loubavitch 54 rue Gardenat Lapostol	19h45 - 20h30 21h	8h - 13h - 18h	
	93	Aubervilliers	Ecole Chnéor 17 rue du Clos Bénard	19h45 - 20h20 20h50	de 8h à 18h30 toutes les 20 min
		Aubervilliers	Synagogue 28 rue Paul Verlaine	20h	11h
		Aubervilliers	Synagogue 29 rue des Écoles	19h45	7h30 - 8h15
		Aubervilliers	Synagogue 81 rue de la Motte	19h45	7h30
		Bagnolet	Synagogue 3 rue Jules Ferry	20h	9h30 - 16h30
		Bagnolet	Chez M. et Mme M. Zeitoun 72 rue Hoche	19h45 - 21h	9h30 -12h30- 18h
		Bagnolet	Chez M. et Mme N. Zaoui 3 rue Sesto Fiorentino		16h - 17h - 18h
		Bobigny	Beth Loubavitch 90 rue Henri Gautier		12h - 13h - 14h
		Bondy	Synagogue 28 rue de la Villageoise	19h45 - 21h30	8h45 - 10h15
Bondy		Chez M. et Mme M. Ben Nephthali 156 av. Henri Barbusse	22h15	13h30	
Épinay sur Seine		Beth Loubavitch 26 rue Victor Hugo	20h - 22h	8h -11h -16h - 18h	
Le Pré S. Gervais		Synagogue 7 avenue du Belvédère	19h45 - 22h	7h20 -12h30- 17h	
Les Lilas		Synagogue 14 rue de la Croix de l'Épinette	19h45 20h30	7h45 -8h45-12h 13h -17h-18h30	
Les Lilas		Centre Comm. 27avenue du Maréchal Juin		8h45	
Les Pavillons Sous Bois		5 allée d'Athènes	19h45		
Montreuil		Chez M. et Mme D. Chelly - 6 rue Voltaire	19h45	18h	
Montreuil		Hyper Cacher - 62 rue des Roches		10h	
Neuilly Plaisance		Synagogue 35 avenue Danielle Casanova	19h45 - 21h45	8h45 -10h15- 18h	
Noisy le Grand		Beth Loubavitch 166 rue Pierre Brosolette	20h30	10h - 13h - 17h	
Noisy le Sec		Synagogue 2 rue de la Pierre Feuillère	19h50	7h30 -8h30- 18h30	
Pantin		Synagogue 8 rue Gambetta	19h45 - 21h	7h30	
Pantin		Synagogue 6 rue Palestro	19h45	7h30 - 12h15 18h	
Pantin		Synagogue 71 avenue Anatole France	19h45	7h30 - 15h	
Pantin		Les Benjamin 37 Rue Pierre Brosolette	19h45	8h	
Pierrefitte		Synagogue 49 boulevard Pasteur	20h	8h15 - 10h 15h - 18h	
Romainville		Beth Loubavitch 18 rue Alexandre Dumas	20h - 21h30	8h-11h-13h- 15h-16h45	
S. Ouen	Synagogue 7 rue Jules Guesde	19h45 - 20h30	9h - 13h - 17h30		
Villepinte	Synagogue 1 place Condorcet	20h - 21h	8h45 - 18h		
94	Alfortville	Synagogue 1 rue Blanche	19h45 - 21h30	7h30 -12h30- 14h	
	Arcueil	Club Leaderfit - 35 avenue Laplace	19h30	12h30	
	Arcueil	Centre Com. - La Vache Noire Magasin 46 et plus		14h30	
	Bonneuil sur Marne	Beth Loubavitch 57 rue Georges Ferrand	20h - 21h30	8h30 - 12h - 17h	
	Bry sur Marne	Beth Loubavitch 94 rue de la République		9h - 11h - 13h 15h - 18h	
	Bry sur Marne	Au Joyau de la Marne 1 avenue de Rigny	20h - 21h		
	Bry sur Marne	Salon J.C.B. 34 Grande Rue Cdg		13h	
	Choisy le Roi	Beth Loubavitch 3 ter rue Verdun	19h45 - 21h30	9h - 13h - 18h	

			Mercredi 23 mars	Jeudi 24 mars
94	Créteil	Beth Loubavitch 21 rue des Refugiés	19h45 - 21h 22h	9h30 à 18h30 TLH
	Créteil	Maison de Retraite 1 rue Madame de Sévigné	21h	10h30-12h- 14h-16h
	Créteil-Nord	Chez M. et Mme M. Melloul 1 place de la Levrière	22h	12h
	Fontenay sous Bois	Complexe Beth Mena'hém 12 rue Emile Zola	19h45 - 20h45	8h30 - 9h30 - 12h 12h30 -17h30- 18h
	Ivry sur Seine	Synagogue 57 avenue Danielle Casanova	19h45	7h15 - 17h
	Joinville le Pont	Salons du Bowling - 162 quai de Polangis	19h45 - 21h	
	Joinville le Pont	Chez M. et Mme M. Moaty Rens: 06 21 14 08 53		11h45
	Joinville le Pont	Zaac Market 34 rue de Paris		13h - 14h
	La Queue en Brie	Synagogue 15 rue Jean Jaurès	20h	8h30 - 10h
	La Varenne S. Hilaire	Synagogue 10 bis av. du Château	20h	8h
	La Varenne S. Hilaire	Centre Hillel 30 rue S. Hilaire	20h - 21h30	10h - 12h - 13h 16h - 18h30
	La Varenne S. Hilaire	Chez M. et Mme M. Benelbaz 5 av. Jeanne d'Arc	22h30	
	Limeil-Brévannes	Synagogue 20 avenue de la Sablière	19h45	7h45 - 12h
	Maisons Alfort	Synagogue 92-94 rue Victor Hugo	19h45	8h - 12h30 - 15h
	Maisons Alfort	Chez M. et Mme M. Mergui 136 rue Laferrière - Créteil	21h30	13h
	Maisons Alfort	Salons du Moulin Brulé - 47 avenue Foch		18h30
	Maisons Alfort	Synagogue - 52 rue Raspail	19h45	8h - 10h30
	Mandres les Roses	Synagogue 5 allée Lady Sylvia	19h45	12h
	Nogent sur Marne	Beth Loubavitch - 5 avenue Victor Hugo	19h45 - 20h30 21h30	8h-10h 12h-14h-16h
	Nogent sur Marne	Restaurant Zapi Sushi 8 rue Hoche	22h30	
	Rungis	La Villa César 19 rue de Villeneuve - Parc SILIC	19h45 - 21h30	
	S. Mandé	Synagogue 46 avenue Robert André Vivien	19h45 - 20h30 21h15	de 8h à 18h TLH
	S. Mandé	La Maison de nos Enfants 19 rue du Commandant René Mouchotte	19h15	8h50-12h-12h30 13h-13h30 et de 15h30 à 18h30 TLH
	S. Mandé	Centre l'Étincelle - 21 avenue S. Marie	19h45 - 21h30	7h45 et de 10h à 17h TLH
	S. Maur des Fossés	Beth 'Habad 36 avenue du Midi	19h45 - 20h30 21h - 22h	9h-10h-11h- 12h 13h-17h- 18h
	Sucy en Brie	Chez M. et Mme M. Sudry 58 avenue d'Estienne d'Orves	19h45 - 20h30 21h	12h45-13h30- 14h 15h-16h30- 18h30
Thiais	Chez M. et Mme L. Bensoussan 4 bis square du Gasselet		14h	
Villeneuve S. Georges	Synagogue 3 rue Berthelot	19h45 - 20h30	8h - 18h	
Villiers sur Marne	Beth Loubavitch 3 rue de la Fraternelle	19h45	8h45 - 11h - 13h 15h - 18h30	
95	Argenteuil	Synagogue 23 rue de L'Asperge	20h	9h
	Arnouville	Famille Tordjman 1 rue Auguste Garnier	21h30	
	Cergy - Pontoise	Synagogue S. Ouen L'Aumône 9 rue de Chennevières	20h - 21h30	7h45 - 9h30 13h - 18h
	Franconville	Centre Commercial - quai des Marques 395 rue du Général Leclerc		13h
	Goussainville	16 avenue du 6 Juin 1944		13h
	Montmagny	Synagogue 6 chemin de la Haie Barde	19h45 -21h- 22h	9h à 18h TLH
	S. Brice	Beth Loubavitch Centre Commercial Les Vergers	19h45 20h45 - 21h45	de 8h00 à 16h TLH
	S. Brice	Pâtisserie aux Délices Centre Com. Les Vergers		10h30 - 11h30
	S. Brice	Micacher -Centre Commercial Les Vergers		10h30 - 11h30
	S. Brice	Super Cach - Zone Commercial Carrefour		10h30 - 11h30
	S. Gratien	Beth Loubavitch 12 place Charles de Gaulle	19h45 - 21h30	8h30 - 12h 13h - 13h30 16h30 - 18h30
	S. Gratien	Hyper Cacher - 10 boulevard Pasteur		11h30
Sarcelles	Beth Loubavitch 43 avenue du 8 Mai 1945	19h45 - 20h30 21h30	8h - 9h30 et de 10h à 18h TLH	
Sarcelles	Centre Commercial - les Flanades 18 Place de France 1° Etg. - Bureau 161 - Code 161		17h30	
Sarcelles Village	Beth Loubavitch 24 rue Théodore Bullier	20h	10h00 11h00	
Soisy sous Montmorency	Chez M. et Mme C. Abrahami 4 allée Edgar Degas	22h15 - 23h		
Soisy sous Montmorency	Beth Loubavitch 7 avenue du Général de Gaulle	20h	8h -12h30- 13h 13h30 - 17h30	

De nombreuses autres lectures de Meguila auront lieu également dans Paris et Île-de-France

Consultez la liste sur loubavitch.fr et sur les applications

POURIM
pour iPhone et Android

Des lectures auront lieu aussi dans les principaux hôpitaux de Paris et de Province.

Renseignements auprès de l'Aumônerie Israélite des Hôpitaux de France :

01 40 82 26 46